



Direction de l'urbanisme et de  
l'aménagement durable  
tél : 04 94 55 90 07  
[urbanisme@ville-sainttropez.fr](mailto:urbanisme@ville-sainttropez.fr)

Saint-Tropez, le

NOM/Prénom Ayant Droit  
Adresse  
Code Postal  
Ville

Affaire suivie par  
Soline BOURGADEL

**Objet :** Lettre recommandée avec avis de réception N°  
Notification individuelle - Dépôt en mairie du dossier d'enquête publique relatif au transfert d'office  
sans indemnités de l'Impasse des Conquettes dans le domaine public communal

**N/Réf :** 2024\_11\_01 SS/GG/BR/NS/SC/SB

Madame, Monsieur,

L'initiative d'une procédure de transfert d'office dans le Domaine Public de l'Impasse des Conquettes a été approuvée par délibération N° 2024/180 du Conseil Municipal le 26 septembre 2024. Cette voie, de nature privée, comprise dans des ensembles d'habitations et de commerces, est ouverte à la circulation du public. Celle-ci supporte plusieurs de nos équipements publics, à savoir notamment nos réseaux d'eau et d'éclairage. Son entretien est assuré régulièrement par la Ville depuis de nombreuses années. Il ressort de ces éléments que cette dernière a donc vocation à être transférée dans notre Domaine Public en vertu des articles L318-3 et R318-10 du Code de l'Urbanisme.

En votre qualité de propriétaire riverain, la Ville vous notifie à titre individuel et ce, conformément à l'article R141-7 du Code de la voirie routière, l'ouverture de l'enquête publique relative à ce transfert d'office. Ladite enquête publique aura lieu pendant 15 jours. Elle se déroulera du lundi 9 décembre au lundi 23 décembre inclus jusqu'à 17h00.

Pour votre parfaite information, les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Saint-Tropez - Direction de l'urbanisme et de l'aménagement - 1 rue de la Ponche - pendant toute la durée de l'enquête afin que vous puissiez en prendre connaissance et consigner éventuellement vos observations sur le registre ouvert à cet effet les jours et heures habituels d'ouverture des services de la mairie. A savoir :

**du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

TOUS COURRIERS (FACTURES, DEVIS, ...) DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS IMPERSONNELLEMENT À MADAME LE MAIRE

Hôtel de Ville • BP 161 83992 Saint-Tropez Cedex • Tél. : 04 94 55 90 00

[WWW.SAINT-TROPEZ.FR](http://WWW.SAINT-TROPEZ.FR)

Vous pourrez également, comme toute personne intéressée, faire valoir vos observations au commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Toulon (Var) en charge dudit dossier d'enquête public, à savoir Monsieur Denis SPALONY, par lettre à l'adresse suivante : Monsieur Denis SPALONY - Commissaire enquêteur - mairie de Saint-Tropez - BP 161 - 83992 Saint-Tropez.

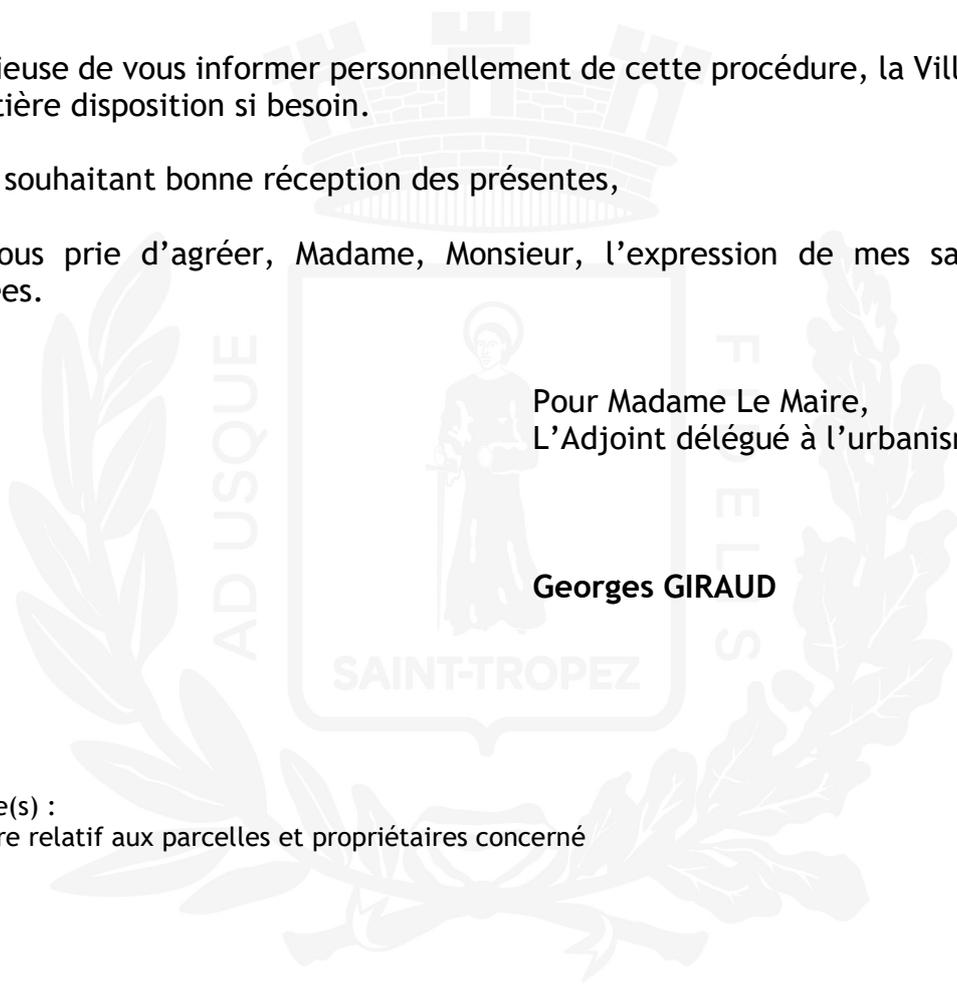
Monsieur Denis SPALONY, en sa qualité de commissaire enquêteur, recevra en personne, les observations du public en mairie de Saint-Tropez - Direction de l'urbanisme et de l'aménagement - 1 rue de la Ponche :

- **Le lundi 9 décembre de 09h00 à 12h00**
- **Le mardi 17 décembre de 09h00 à 12h00**
- **Le lundi 23 décembre de 13h30 à 17h00**

Soucieuse de vous informer personnellement de cette procédure, la Ville reste à votre entière disposition si besoin.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Pour Madame Le Maire,  
L'Adjoint délégué à l'urbanisme,

**Georges GIRAUD**

Pièce(s) jointe(s) :  
Etat parcellaire relatif aux parcelles et propriétaires concerné



TOUS COURRIERS (FACTURES, DEVIS, ...) DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS IMPERSONNELLEMENT À MADAME LE MAIRE

Hôtel de Ville • BP 161 83992 Saint-Tropez Cedex • Tél. : 04 94 55 90 00

WWW.SAINT-TROPEZ.FR